



Chèques-famille « sport ou culture » 2022-2023

Conditions d'utilisation des chèques-famille

1. Le chèque-famille "sport ou culture" est utilisable dès sa date d'émission et jusqu'au 30 juin 2023 auprès des sociétés / associations / institutions / clubs sportifs ou culturels locaux ou pour des frais inhérents à des cours d'une durée équivalente à la période scolaire auprès de formateurs ainsi que de professeurs qualifiés dans leur domaine d'activités ou de sociétés non représentées sur le territoire communal participant à l'opération. L'exercice de l'activité ne doit pas s'étendre en dehors du périmètre des communes de la région OIJC.
2. Le chèque est valable exclusivement pour le paiement des cotisations ou des frais de cours.
3. Le chèque ne peut être fractionné, ni remboursé. Seule une utilisation totale du montant de CHF 50.- est admise.
4. L'encaissement des chèques par les sociétés / associations / institutions / clubs sportifs ou culturels doit être validé par la signature d'une personne membre des organes dirigeants au dos du chèque. L'encaissement par un professeur privé doit être daté et signé au dos par celui-ci.
5. Le remboursement des chèques aux professeurs / sociétés / associations / institutions / clubs se fait uniquement par virement bancaire ou postal.
6. Les professeurs / sociétés / associations / institutions clubs et adressent les chèques à l'administration communale, case postale 246, 1868 Collombey, pour remboursement. Le virement sera effectué dans les meilleurs délais.
7. Les chèques peuvent être adressés en tout temps pour remboursement, mais au plus tard pour le 15 juillet 2023. Après cette date, aucun remboursement ne sera effectué.
8. Ce bulletin de participation est valable pour la rentrée scolaire 2022/2023.
9. En cas de non-respect des règles décrites ci-dessus, la Commune de Collombey-Muraz se réserve le droit de suspendre le commerce de l'action et de prendre toute mesure nécessaire en cas de fraude.

BULLETIN DE PARTICIPATION A RETOURNER A :

Commune de Collombey-Muraz, Case postale 246, 1868 Collombey

Commerce :

Adresse complète :

Personne de contact :

No de téléphone :

Adresse E-mail :

Relation bancaire ou postale complète (IBAN) :

.....

Timbre et signature :

Le commerce s'engage par sa signature à respecter les directives des chèques-famille 2022/2023 et les conditions d'utilisation ci-dessus.